



cewaterhouseCoopers, a stigmatisé l'urgence d'une réorientation des missions de la CPDT.

D'où la décision du Gouvernement prise le 14 juillet 2005.

De la constitution d'équipes de recherches et de la mise en réseau des Universités qui assument l'enseignement dans le domaine de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme, nous passons à l'étape suivante : une exigence scientifique accrue sous la forme de recherches doctorales, le partage et la confrontation académiques sous la forme d'une Chaire universitaire mais aussi l'encadrement et la certification des formations que suivent annuellement les conseillers en aménagement du territoire subventionnés par la Région auprès des communes.

Pareille évolution repose avant tout sur l'emmèlement fécond des démarches, des attentes autant que des convictions des acteurs de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme.

C'est à cela que, tous, je vous engage.

André ANTOINE

La Conférence Permanente de Développement

Rue des Brigades d'Irlande 1
5100 Jambes
dgatlp.cpdtd@mrw.wallonie.be
Tél. 081/33 24 25
Coordination : **Luc MARÉCHAL**

Les équipes de recherche

ULB-GUIDE

Groupe universitaire interdisciplinaire de développement urbain et rural
Rue de Villers 227
6010 Charleroi
guide@ulb.ac.be
Tél. 071/60 02 70
Coordination : **Marie-Françoise Godart**
et **Luce Bellefontaine**

UCL-CREAT

Centre d'Etudes en Aménagement du Territoire
Place du Levant 1
1348 Louvain-la-Neuve
creat@urba.ucl.ac.be
Tél. 010/47 21 27
Coordination : **Marie-Laurence De Keersmaecker**
et **Yves Hanin**

ULg-LEPUR-FUSAGx

Laboratoire d'Etudes en Planification Urbaine et Rurale
Rue de l'Aulnaie 30-32 bte 38
4000 Sart-Tilman
lepur@ulg.ac.be
Coordination : **Bernadette Mérenne**
et **Bernadette Vauchel**

.....
La Lettre de la CPDT, éditée quatre fois par an, est disponible sur le site <http://cpdt.wallonie.be> ou par voie postale sur simple demande au secrétariat.
.....

Éditeur responsable :
Luc MARÉCHAL (MRW-DGATLP)
Rédaction : Dominique COSTERMANS
Graphisme et mise en page :
Debie Graphic Design
Impression : JacOffset

La lettre N°12
paraîtra en septembre 2006



Dossier N°10

L'économie résidentielle : la panacée ?

C'est un drôle de constat qu'a posé Laurent Davezies il y a quelques années : il y a de plus en plus de distorsion entre le PIB des régions et les revenus. Pire : certaines régions, en apparence les moins développées, sont de plus en plus attractives, et les régions les plus productrices de richesses sont elles victimes de soldes migratoires négatives. De quoi bouleverser quelques idées reçues sur le développement des territoires.

Laurent Davezies enseigne l'économie et le développement territorial à Paris (voir encadré). Il était à Louvain-la-Neuve le 28 mars dernier afin de rencon-

trer les chercheurs du thème « Activités économiques et intérêt local : mesure des flux et identification des localisations optimales » et du thème « Economie ré-

sidentielle ». Ceci en guise d'apéritif à l'atelier du 28 avril prochain, consacré au même sujet : l'économie résidentielle (voir page 8).

▶ **Laurent Davezies est professeur à l'Université Paris-Val de Marne. Il enseigne l'économie et le développement territorial dans les DESS et DEA de l'Institut d'urbanisme de Paris (Université Paris 12), en licence de géographie à Paris 1 et en quatrième année à Sciences-Po de Paris.**

Ses travaux de recherche portent essentiellement sur les politiques régionales, les politiques urbaines et de développement économique local et les politiques financières publiques, aussi bien en France, dans les pays industriels que les pays en développement.

Il travaille comme chercheur ou consultant pour des institutions françaises et étrangères (DATAR, Conseil d'Analyse Economique, DIV, ministères de l'Urbanisme, des Affaires sociales, de l'Intérieur, du Tourisme, INSEE, collectivités locales françaises - régions, conseils généraux et communautés d'agglomération - et étrangères - notamment Londres -, gouvernements portugais, suédois, danois...) et aussi pour différentes organisations internationales, notamment la Banque Mondiale, l'Union Européenne ou l'OCDE où il a été pendant une quinzaine d'années consultant/rapporteur régulier du groupe de travail sur les politiques régionales dans les pays membres.

Pour en savoir plus : <http://www.univ-paris12.fr/creteil/2/davez/davezies.htm>
Coordonnées : davezies@univ-paris12.fr, ++33 (0) 1 4178 4842

En France, Laurent Davezies est « Monsieur Economie Résidentielle », étiquette qu'il récuse pourtant avec force. Lui, il se définit comme spécialiste de l'économie des territoires. Son travail a pour objectif de comprendre la macro-économie locale, dont l'économie résidentielle est apparue comme un « effet » co-latéral. Davezies a

d'abord étudié l'effet des dépenses publiques sur l'économie, un sujet rarement abordé dans les cours traditionnels, plutôt voués à l'économie de marché. Or, les dépenses publiques sont passées en quelques dizaines d'années de 45 % du PIB à 54%. D'où la question suivante : en quoi les dépenses publiques (salaires des

fonctionnaires, sécurité sociale, dépenses des collectivités...) affectent-elle la redistribution géographique des revenus ? Sur le terrain, on assiste en effet à une inadéquation de plus en plus marquée entre produit intérieur brut par habitant (PIB/hab) et revenu par habitant (rev/hab) alors qu'on croyait jusqu'à présent que ces deux no-

L'économie résidentielle : la panacée ?



Légende

Où se crée la richesse ? Dans les grandes villes et dans les régions densément peuplées. La proximité, la densité, la concentration sont des valeurs métropolitaines qui favorisent la productivité.»

tions se confondaient. On assiste à un transfert des régions les plus productives vers les moins productives. La richesse est de moins en moins dépensée là où elle était produite. En d'autres termes, Paris paye pour la Province, ce qui valut une caricature de Plantu à la Une du Monde, où l'on voyait une pluie de billets de banque tomber de la Tour Eiffel vers les départements.

Davezies constate donc que la géographie de la création des richesses n'est pas identique à celle de la captation des revenus et s'interroge sur les mécanismes à la base de ce transfert. Retenu par la Commission

Européenne pour une étude sur la cohésion européenne, il a alors l'occasion d'examiner les mécanismes de transferts de sept états et parvient à la même conclusion : partout, ce sont les territoires qui créent le plus de richesse qui contribuent le plus aux transferts entre régions « riches » et régions « pauvres » (du point de vue du PIB).

Où se crée la richesse ? Dans les grandes villes, dans les régions densément peuplées. La proximité, la densité, la concentration sont des valeurs métropolitaines qui favorisent la productivité. Pour employer un jargon d'expert, la métropole maximalise les externalités positives, et minimalise les externalités

negatives. En clair, la métropole attire les activités, et génère des richesses. Les pôles de développement tendent à se situer dans les zones les plus denses.

Entre 1950 et 1980, la production avait pourtant tendance à s'« étaler », et à s'installer dans des territoires où la main d'œuvre était disponible et moins chère. Cet étalement compensait les disparités régionales. Mais depuis 1980, on assiste à un basculement inquiétant, et à une remontée des disparités et du PIB/hab au profit des territoires les plus denses. Au grand dam de certains élus locaux périphériques qui voient frémir le spectre de la désertification humaine et de la paupérisation.

Mais le développement actuel des métropoles, comme l'Île de France, se marque par un PIB/hab qui croît, alors que le revenu/hab, lui baisse. Ce qui incite Davezies à remettre en question le PIB comme seul indicateur de richesse d'un territoire. Le PIB local n'inclut pas le revenu local !

La richesse d'une région peut s'exprimer par son PIB, mais aussi par ses revenus, ce qui ne donne pas la même chose.

Le PIB est égal à la somme des valeurs ajoutées apportées par des activités installées sur un territoire. La valeur ajoutée se répartit entre la rétribution du capital, les salaires et les prélèvements obligatoires.

Le revenu d'un territoire, lui, provient de quatre sources : les revenus privés internes, les revenus publics, l'économie résidentielle - à savoir les retraites, les revenus captés à l'extérieur, et le tourisme - et les prestations sociales.



Dossier N°10

Malgré qu'il existe des territoires « vertueux » aux effets cumulatifs, (où le PIB génère le revenu, qui lui-même crée de l'emploi, qui fait dès lors tourner l'économie locale...), on assiste, plutôt à une dissociation entre les territoires : d'un côté ceux qui produisent, et de l'autre, ceux où l'on dépense.

Les provinces sont-elles perdantes ?

Qui va gagner, demande Davezies, entre la région dense, qui attire les activités économiques et la « province », qui attire les revenus ? En France, c'est le long du littoral atlantique que le revenu croît depuis 15 ans. Étrangement, les territoires « tués » par la mondialisation sont ceux où l'emploi augmente le plus ! Plus paradoxal encore (mais dans la formulation seulement) : les régions les plus riches sont celles où la pauvreté a le plus augmenté. Elles connaissent une solde migratoire négatif : aujourd'hui, les gens partent (en WE, en vacances, en retraite, et pour y résider)

vers les régions les moins développées. Davezies constate donc que le seul PIB n'est pas suffisant comme indicateur de richesse d'une région. Il recourt à une ancienne théorie économique, tombée en désuétude probablement pour des raisons méthodologiques que l'on comprendra rapidement ; la « Théorie de la Base »¹. Selon celle-ci, un territoire ne se développe qu'à raison de deux mécanismes : la captation des revenus provenant de l'extérieur, et leur circulation à l'intérieur, ceux-ci générant emplois, et donc nouveaux revenus, et peuplement.

Comment mesurer le revenu d'un territoire ? Bien que la célèbre revue Fortune se soit attelée à la tâche dans les années '30, prenant pour sujet d'observation une petite ville du Middle West américain, on comprend que l'expérience ne soit pas aisément reproductible à l'échelle d'un département français. Pourtant, les données de l'impôt français sur le revenu se sont avérées être une source précieuse. En effet, ils permettent de connaître, par individu (et donc par département, ou par bassin de vie), l'origine de ses revenus.

Retraités, touristes, la manne territoriale ?

On a donc pu structurer l'origine des revenus. C'est ainsi qu'on peut dire qu'aujourd'hui, en France, dans à peu près tous les départements, environ 20 % des revenus viennent du privé, et proviennent de biens et services produits à l'intérieur du territoire considéré. 20 % sont des revenus publics (salaires des fonctionnaires publics). De 15 à 20% des revenus proviennent des prestations sociales (chômage, RMI, allocations, remboursements de santé...). Et le solde, à savoir 40 à 45% des revenus, provient de notre fameuse base résidentielle. La base résidentielle, qui génère l'économie du même nom, c'est la somme des revenus qui viennent des retraites (le nombre de retraités ne cesse d'augmenter : 23% déclarés en 1999, 31 % en 2004 !), des résidents actifs mais qui travaillent hors du territoire (revenus captés), et du tourisme.



Légende L'économie résidentielle, c'est aussi les revenus des retraités, et ceux du tourisme.

¹ Werner Sombart, économiste allemand, 1916

L'économie résidentielle : la panacée ?

L'économie résidentielle comprend toutes les activités locales dont les produits et services sont destinés à être consommés directement par les personnes présentes sur un territoire, qu'elles y travaillent, résident en permanence ou occasionnellement. La production de ces activités est consommée sur place.

Force est de constater qu'un bon ¼ des revenus d'un territoire y entrent indépendamment de la production au sens classique du terme, voire... contre ! On le comprend quand on sait qu'aujourd'hui et de plus en plus, tourisme et résidence se pratiquent « loin de », voire « contre » entreprises, usines, et autres activités économiques majeures. Les critères de localisation des revenus sont devenus radicalement différents des critères de localisation des facteurs de production, et les territoires les moins productifs sont ceux dont les revenus croissent le plus.

Faut-il pour autant baser le développement d'une région sur l'économie résidentielle ? Non, dit Davezies, parce que

les territoires monofonctionnels sont voués à l'étouffement, comme la Côte d'Azur. Le système marche un temps, puis s'arrête. Aujourd'hui à Nice, 25% de la population vit sous le seuil de la pauvreté, et les jeunes du crû n'y trouvent plus à se loger tellement l'immobilier coûte cher. Le tout au résidentiel ne marche pas. Ce qu'il faut, c'est un équilibre entre la productivité et le résidentiel. Comme à Annecy, qui conjugue urbain et rural, productivité et résidentiel, et cultive... son paysager. Les retraités, à Annecy, restent, ce qui est bon signe. Comme à Nantes (St Nazaire, La Baule, le Croisic), qui accueille des entreprises métropolitaines, des industries (Airbus, chantiers navals), des résidents. Par contre, l'île

de France, qui allie productivité et revenu du public, pêche quant au résidentiel et n'arrive pas à garder ses retraités. D'où déficit des revenus par rapport au PIB.

L'attractivité territoriale, conclut Laurent Davezies, c'est plus une question de retenir les résidents que de les attirer. Notamment les retraités : il ne s'agit pas de les « importer », mais de les convaincre là où ils vivent pour qu'ils... dépensent leur retraite là où ils l'ont gagnée. L'attractivité d'un territoire, c'est son accessibilité, son offre sociale et sanitaire, son réseau scolaire, mais aussi sa politique culturelle, et son identité. L'attractivité d'un territoire, ça se cultive, mais ça se fabrique, aussi ...



Légende L'attractivité territoriale, c'est plus une question de retenir les résidents que de les attirer. Paris-Plage, août dernier.

Zoom

La formation des conseillers en aménagement du territoire

Depuis septembre 2003, les communes peuvent obtenir une subvention pour l'engagement ou le maintien de l'engagement d'un ou de plusieurs conseillers en aménagement du territoire. Une des conditions pour obtenir cette subvention est la formation continue des conseillers.

C'est ainsi que ces derniers ont pu bénéficier des offres d'une bonne cinquantaine d'opérateurs de formation en 2004, parmi lesquels on retrouve principalement l'Union des Villes et Communes. En 2005, le Gouvernement wallon a décidé de compléter cette offre en confiant à la Conférence Permanente du Développement Territorial l'organisation d'une formation spécifiquement dédiée aux conseillers, d'une durée de sept jours par an. Ce faisant, le Gouvernement poursuit l'objectif de mettre les conseillers en relation étroite les uns avec les autres, et de favoriser progressivement l'émergence d'un réseau d'échange de savoirs et de compétences.

La tâche n'est pas facile. En effet, un examen des rapports d'activité des conseillers pour l'année 2004 fait apparaître une très grande hétérogénéité de leur profil, tant au niveau de leur formation initiale que de leur statut ou des missions qui leur sont confiées, sans parler de l'hétérogénéité de leur contexte de travail. Quelques chiffres pour illustrer ce propos : 31 % d'entre eux sont chefs de service (parfois secrétaire communal), 36 % ont une formation d'ingénieur architecte ou d'architecte, 14 % ont une formation complémentaire d'éco-conseiller, 30 % ont une

expérience dans le domaine d'au moins huit ans. Si presque tous s'occupent de permis d'urbanisme et de lotir, il faut noter que 50 % s'occupent aussi d'environnement, 18 % du patrimoine, 16 % de la mobilité et 15 % du logement. Notons aussi que 15 à 20 % des communes comptent plus de 20 000 habitants, ce qui signifie, on l'imagine, des problèmes d'urbanisme d'une autre ampleur que les communes de taille plus réduite.

Face à ce défi, la CPDT propose un programme de formation annuel qui sera testé en 2006 et affiné par la suite. Les principes de base sont d'une part d'essayer de coller au plus près à la réalité de terrain des conseillers, et d'autre part de les impliquer dans la formation par le biais d'une pédagogie active et participative qui permettra de valoriser et renforcer l'expé-

rience et les compétences de chacun. Les apports plus théoriques seront greffés au fur et à mesure de l'émergence des besoins, en partant d'études de cas. Les sept jours de formation débiteront et se clôtureront par une journée en commun.

Concrètement ...

Cette année, le programme démarrera le 5 mai, à l'Abbaye de Floreffe. Pour les cinq autres jours, les conseillers auront le choix entre plusieurs modules cohérents, en petits groupes d'une quinzaine de personnes. En 2006, la formation proposera deux modules centrés sur des études de cas liés à des permis (permis de lotir ou permis commercial) et un module centré sur des visites de réalisations originales, en Belgique et à l'étranger.

Pour tout renseignement :

- » Florence LECHAT (f.lechat@mrw.wallonie.be)
- » Carole LEMAIRE (lemaire@urba.ucl.ac.be)



Légende

Si presque tous les conseillers en AT s'occupent de permis d'urbanisme et de lotir, il faut noter que 50 % s'occupent aussi d'environnement, 18 % du patrimoine, 16 % de la mobilité et 15 % du logement.